

## Modalités de fonctionnement

- Adhésion obligatoire valable de Septembre à Août de l'année suivante.
- Possibilité de participer à deux randonnées d'essai avant l'adhésion.
- Certificat médical de non-contre indication obligatoire.
- Equipement recommandé : chaussures montantes, vêtement de pluie, bâtons, boisson, ravitaillement...
- Déplacement en covoiturage.
- Obligation de respecter les consignes de l'animateur à qui l'on doit confirmer sa participation.
- Vérifier la couverture de son assurance personnelle.